



HAL
open science

Aristote, la Politique et les “ habitants de l’Asie ”

Charlotte Lerouge-Cohen

► **To cite this version:**

Charlotte Lerouge-Cohen. Aristote, la Politique et les “ habitants de l’Asie ”. Archimède : archéologie et histoire ancienne, 2017, 4, pp.54-59. halshs-01589045

HAL Id: halshs-01589045

<https://shs.hal.science/halshs-01589045>

Submitted on 18 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DOSSIER THÉMATIQUE 1 : NOMMER LES « ORIENTAUX » DANS L'ANTIQUITÉ

- 1** Dominique LENFANT, Agnès MOLINIER ARBO et Pascale GIOVANNELLI-JOUANNA
Nommer les « Orientaux » dans l'Antiquité : présentation du dossier
- 6** Luca MACALE et Francesco MARI
Le lexique grec de l'Oriental dans la poésie lyrique archaïque et chez Eschyle
- 19** Dominique LENFANT
Les « Asiatiques » du traité hippocratique *Airs, Eaux, Lieux* ont-ils été les premiers « Orientaux » ?
- 26** Yannick MULLER
Le monde « oriental » et ses habitants chez Thucydide
- 35** Emanuele PULVIRENTI
Des désignations des « Orientaux » chez Xénophon ? Le cas des *Helléniques* et de l'*Anabase*
- 45** Pascale GIOVANNELLI-JOUANNA
Isocrate et l'ennemi commun des Grecs : désignation et représentation des peuples d'Asie dans le corpus isocratique

54 Charlotte LEROUGE-COHEN
Aristote, la Politique et les « habitants de l'Asie »

60 Dominique LENFANT
À la recherche des Orientaux dans l'œuvre d'Athénée

68 Jean-Luc VIX
L'Orient chez Ælius Aristide

73 Agnès MOLINIER ARBO
Ammien Marcellin. L'Orient et les Orientaux dans l'Empire au IV^e siècle

80 Agnès MOLINIER ARBO
Le vocabulaire de l'Orient et de l'Oriental dans l'*Histoire Auguste*. Regards d'un Romain sur l'Est de l'Empire à la fin du IV^e siècle

87 DOSSIER THÉMATIQUE 2 : PRYTANÉE ET REGIA

155 ACTUALITÉ DE LA RECHERCHE : DYNAMIQUES HUMAINES ANCIENNES

216 VARIA

236 LA CHRONIQUE D'ARCHIMÈDE



ARISTOTE, LA *POLITIQUE* ET LES « HABITANTS DE L'ASIE »

Charlotte LEROUGE-COHEN

Maître de conférences en histoire grecque
Université Paris-Ouest Nanterre
UMR 7041 ARSCAN
ccohen@u-paris10.fr

RÉSUMÉ

Aristote n'utilise pas de terme spécifique pour désigner les populations vivant à l'est de l'Égée ; il emploie des périphrases de type géographique qui désignent selon le contexte soit les Grecs d'Asie

Mineure, soit les sujets non grecs de l'empire perse, mais n'englobent jamais les uns et les autres dans un même ensemble. Les non-Grecs d'Asie, comme les Perses, peuvent également être désignés comme « les barbares ».

MOTS-CLÉS

Aristote,
Asie,
barbares,
Grecs,
Hippocrate,
lexique,
Perses.

Aristotle does not make use of a specific word in order to designate all the people who inhabit the oriental side of the Aegean sea: he resorts to phrases which convey a strictly geographical meaning.

These would designate either the Greeks living in the cities of Asia Minor, or the un-Greek subjects of the Achaemenid king, but not all of them altogether. As for the non-Greeks, Aristotle would also call them "barbarians", in the same way as the Persians and their sovereigns.

KEYWORDS

Aristotle,
Asia,
barbarians,
Greeks,
Hippocrates,
lexicon,
Persians.

Article accepté après évaluation par deux experts selon le principe du double anonymat

Une étude du lexique qu'emploie Aristote pour désigner les populations de l'Est méditerranéen s'appuie sur un nombre d'occurrences faible [1]. En effet, contrairement à l'auteur du traité hippocratique *Airs, Eaux, Lieux* qui, une centaine d'années avant lui, s'était appliqué à décrire longuement les différences que présentaient entre eux les « Asiatiques » et les « Européens », Aristote ne considère qu'à de rares reprises les habitants de l'Asie dans leur ensemble. Il n'utilise pas non plus, contrairement à l'auteur du traité, de terme spécifique pour les désigner [2]. L'observation des quelques passages qui nous intéressent ne s'en révèle pas moins riche d'enseignements.

La première constatation que l'on peut faire est que le philosophe, lorsqu'il cherche à évoquer de façon globale les gens habitant la rive orientale de la Mer Egée, use, comme il est fréquent en grec, de périphrases géographiques.

La première de ces périphrases est très banale : il s'agit de « οἱ περὶ τὴν Ἀσίαν » (« ceux qui sont en Asie »), expression attestée dans au moins deux passages de la *Politique*. L'un se situe au livre III, dans un développement consacré à la royauté : avant d'examiner la forme de gouvernement que constitue ce type de régime politique, le philosophe passe en revue les différents types de royauté connus, puis décrit la royauté spartiate, dans laquelle les pouvoirs du roi sont limités. Il ajoute :

« Outre celle-là, il existe une autre forme de monarchie : telles sont des royautés chez certains barbares (οἷα παρ' ἐνίοις εἰσὶ βασιλεῖαι τῶν βαρβάρων). Elles ont toutes à peu près le même pouvoir que les tyrannies, mais elles sont à la fois fondées sur la loi et héréditaires : les barbares étant par leur caractère naturellement plus serviles que les Grecs, et les habitants de l'Asie plus serviles que

ceux de l'Europe (διὰ γὰρ τὸ δουλικώτεροι εἶναι τὰ ἤθη φύσει οἱ μὲν βάρβαροι τῶν Ἑλλήνων, οἱ δὲ περὶ τὴν Ἀσίαν τῶν περὶ τὴν Εὐρώπην), ils supportent le pouvoir despotique sans aucune gêne. C'est, en fait, pour cela que ces royautés sont tyranniques ; mais, étant héréditaires et fondées sur la loi, elles sont stables » [3].

Dans ce passage, on voit apparaître deux dichotomies, déjà anciennes à l'époque d'Aristote : celle qui oppose Grecs et barbares d'une part, celle qui oppose les « habitants de l'Asie » (οἱ περὶ τὴν Ἀσίαν) et les « habitants de l'Europe » d'autre part [4]. Dans la mesure où Aristote, en l'occurrence, s'intéresse aux royautés barbares, la seconde dichotomie, de toute évidence, est interne à la catégorie des barbares – comme l'ont d'ailleurs compris les commentateurs de ce passage [5] : au sein de ce groupe qui s'oppose à celui des Grecs sur la question de la servilité, les barbares qui habitent l'Asie se distinguent de ceux qui vivent en Europe par le fait qu'ils sont encore plus serviles qu'eux. On se trouve donc là face à une première expression de cette vision tripartite de l'humanité (Grecs/barbares d'Asie/barbares d'Europe) qu'Aristote développe plus loin, dans un passage célèbre du livre VII de la *Politique* [6]. Quant à l'identité de ces barbares d'Asie, il s'agit de toute évidence des sujets des Achéménides. Le roi perse, certes, n'est pas cité dans ce passage : Aristote, dans un souci peut-être de généralisation, y mentionne « des » royautés telles qu'elles se présentent chez « certains barbares » (παρ' ἐνίοις [...] τῶν βαρβάρων), sans préciser auxquels de ces barbares il pense. Son usage du pluriel (« des royautés ») laisse penser qu'il a en tête un certain nombre d'exemples. Dans ce pouvoir despotique héréditaire, stable, et qui s'exerce sur des populations vivant en Asie, on reconnaît

[1] Pour cette étude, j'ai passé en revue le corpus aristotélicien en me concentrant plus particulièrement sur la *Politique*. Je ne prétends donc pas livrer ici un relevé exhaustif de toutes les occurrences aristotéliciennes à propos des habitants de l'Asie. Cette absence d'exhaustivité ne me paraît pas toutefois infirmer les conclusions que je tire de celles que j'ai relevées.

[2] Voir la contribution de Dominique Lenfant dans ce volume : dans le traité hippocratique le terme οἱ Ἀσσηνοί, « les Asiatiques », est utilisé à deux reprises (16, 1 ; 23, 4).

[3] *Politique* III, 1285a 16-24. Je modifie dans ce

passage la traduction de Jean Aubonnet pour la CUF qui rend οἱ δὲ περὶ τὴν Ἀσίαν par : « les peuples d'Asie » ; le terme d'« habitants » me semble plus neutre.

[4] Cette seconde dichotomie est au cœur du traité *Airs, Eaux, Lieux*.

[5] Voir la note *ad loc.* de Jean Aubonnet, le traducteur de *La Politique* dans la CUF ; SCHÜTRUMPF-GEHRKE 1991 p. 77, qui traduit οἱ δὲ περὶ τὴν Ἀσίαν par « die Barbaren Asiens » ; ACCATINO & CURNIS 2013, p. 218-219.

[6] *Politique* VII, 1327b 19-33 (voir plus bas l'analyse de ce passage).

néanmoins, sans aucune hésitation, la monarchie achéménide. Le terme d'« Asie », d'apparence purement descriptif et géographique, renvoie donc à l'ensemble du territoire que dominent les rois perses : il répond en réalité à une définition plus politique que strictement géographique.

Dans le second passage où Aristote l'utilise, l'expression οἱ περὶ τὴν Ἀσίαν a une acception bien différente. Elle intervient dans une analyse consacrée aux cités, au cours de laquelle le philosophe souligne la diversité qui caractérise les populations des cités : ces dernières, explique-t-il en effet, comptent des riches, des pauvres, des gens de condition moyenne, des agriculteurs, des commerçants, des artisans, etc. Il précise alors :

« Et chez les notables eux-mêmes, il y a des différences d'après la richesse et l'importance de la propriété, un élevage de chevaux par exemple (il n'est pas facile, en effet, de s'y adonner quand on n'est pas riche) ; et ceci explique qu'aux temps anciens, dans toutes les cités dont la puissance résidait dans la cavalerie, il y avait des oligarchies, et l'on employait des chevaux dans les guerres contre les voisins, comme le faisaient les habitants d'Érétrie et de Chalcis et ceux de Magnésie du Méandre ainsi que beaucoup d'autres habitants de l'Asie (καὶ τῶν ἄλλων πολλοὶ περὶ τὴν Ἀσίαν) » [7].

Dans ce passage, Aristote fait état d'une pratique caractéristique des cités oligarchiques : l'usage de chevaux pour la guerre ; il illustre son propos d'exemples tirés d'Érétrie et Chalcis, en Eubée (donc en Grèce propre) ainsi que de Magnésie-du-Méandre, une cité située en Asie mineure. Dans ce contexte, les nombreux « autres habitants de l'Asie » (τῶν ἄλλων πολλοὶ περὶ τὴν Ἀσίαν) qu'il évoque ne peuvent être que les habitants d'autres cités grecques d'Asie Mineure telles que Magnésie-du-Méandre [8]. Des habitants peuplant cette région qui ne seraient pas organisés en cités il n'est pas ici question ; quant à l'« Asie », il s'agit nécessairement de l'Asie Mineure, là où se trouvent des cités grecques : on se trouve donc, cette fois, face à une acception strictement géographique du terme Ἀσία, et bien plus restrictive du point de vue territorial que dans le passage tiré du livre III.

Aristote peut donc recourir, lorsqu'il veut désigner collectivement les habitants de l'Asie, à la périphrase géographique οἱ περὶ τὴν Ἀσίαν, banale en grec et dénuée *a priori* de toute connotation. Elle n'a toutefois pas dans la *Politique* toujours la même valeur, et ne sert pas à désigner tous ensemble, comme peuplant une même région, Grecs et barbares : selon le contexte, elle peut renvoyer soit aux Grecs

d'Asie – par quoi il faut entendre l'Asie Mineure – soit aux sujets barbares du roi perse. On se trouve donc, ici, dans la situation inverse de celle qu'on pouvait observer dans le traité hippocratique *Airs, Eaux, Lieux* : dans cet ouvrage, la catégorie géographique des « Asiatiques » comprenait tant les Grecs que les barbares, Grecs et barbares constituant chacun un sous-groupe des « Asiatiques » [9]. Chez Aristote, la périphrase οἱ περὶ τὴν Ἀσίαν change de signification selon le contexte, et ne permet nullement de penser globalement tous les habitants de l'Asie, qu'ils soient grecs ou non-grecs.

On trouve dans la *Politique* l'emploi d'une seconde périphrase géographique : il s'agit de τὰ περὶ τὴν Ἀσίαν, dans laquelle le terme ἔθνη est sous-entendu. Elle apparaît dans un célèbre passage du livre VII : le philosophe, réfléchissant à ce que pourrait être un Etat parfait, examine différents critères tels que le nombre idéal de citoyens ou le type de territoire ; il s'intéresse ensuite à la question du caractère de la population et explique quelles sont les trois grandes catégories de population connues :

« Disons maintenant », écrit-il, « quel doit être le caractère naturel des citoyens (ποίους δέ τινας τὴν φύσιν εἶναι δεῖ, νῦν λέγωμεν). Voici à peu près la représentation que l'on peut s'en faire en considérant à la fois les cités renommées des Grecs et toute la terre habitée, telle qu'elle est répartie entre les peuples (τὰς πόλεις τὰς εὐδοκιμοῦσας τῶν Ἑλλήνων καὶ πρὸς πᾶσαν τὴν οἰκουμένην, ὡς διείληπται τοῖς ἔθνεσιν). Les peuples des régions froides et ceux de l'Europe (τὰ μὲν γὰρ ἐν τοῖς ψυχροῖς τόποις ἔθνη καὶ τὰ περὶ τὴν Εὐρώπην) sont pleins de courage, mais manquent plutôt d'intelligence et d'habileté ; aussi se maintiennent-ils dans une relative liberté ; mais ils manquent d'organisation politique et sont incapables de commander à leurs voisins. Les peuples de l'Asie, au contraire (τὰ δὲ περὶ τὴν Ἀσίαν), sont dotés d'une nature intelligente et de capacité technique, mais ils manquent de courage, aussi demeurent-ils dans une soumission et un esclavage perpétuels. Quant à la race des Grecs (τὸ δὲ τῶν Ἑλλήνων γένος), comme elle a géographiquement une position intermédiaire,

[7] *Politique* IV, 1289b 33-40. Là encore, je modifie dans ce passage la traduction de Jean Aubonnet pour la CUF, Budé qui rend τῶν ἄλλων πολλοὶ περὶ τὴν Ἀσίαν par : « beaucoup d'autres peuples d'Asie ».

[8] D'après BERTELLI & MOGGI 2014 p. 184, il pourrait s'agir des cités de Colophon, en Ionie, et de Cumes, en Eolide, dont le régime était oligarchique.

[9] Voir la contribution de Dominique Lenfant dans ce dossier.

ainsi participe-t-elle à ces deux types. Elle est, en effet, courageuse et dotée d'intelligence ; c'est pourquoi elle demeure libre, jouit de la meilleure organisation politique et est capable de commander à tous les peuples, si elle parvient à une unité de constitution » [10].

Dans ce passage, la périphrase τὰ περι τὴν Ἀσίαν renvoie nécessairement aux barbares qui vivent en Asie : les « peuples de l'Asie », comme ceux de l'Europe, y sont en effet opposés à la « race des Grecs » (τὸ δὲ τῶν Ἑλλήνων γένος), dont ils ne sauraient par conséquent faire partie ; quant à l'« Asie », cette région marquée par la soumission et l'esclavage perpétuels, il s'agit, cette fois encore, du territoire dominé par le Roi.

Aristote, comme on l'a remarqué depuis longtemps, reprend ici des éléments de la théorie qui était énoncée dans le traité hippocratique *Airs, Eaux, Lieux* : comme l'auteur du traité, il oppose Européens et Asiatiques sur la question du courage, comme lui il établit un lien entre les conditions naturelles dans lesquelles sont plongés les peuples et les caractéristiques morales qu'ils présentent (c'est leur position intermédiaire qui assure aux Grecs toutes leurs qualités) [11]. *Airs, Eaux, Lieux* était toutefois marqué par une ambiguïté : on ne sait dans quelle partie de l'humanité, Asiatiques ou Européens, l'auteur range les Grecs [12]. Avec Aristote l'équivoque est levée : les Grecs ne sont ni des Européens ni des Asiatiques, mais constituent un troisième terme, qui s'oppose aux deux autres [13].

Reste que ce célèbre passage, sous son apparente

simplicité, laisse aussi une question en suspens. Dans cette région placée dans une position intermédiaire et conférant aux Grecs les qualités de courage et d'intelligence qui leur permettent de dominer les autres peuples, on reconnaît en général la Grèce propre. Dans ce cas toutefois, que faire des Grecs d'Asie Mineure qui, par leur naissance, participent de la « race des Grecs », mais ne vivent pas en Grèce ? Sont-ils dotés malgré tout des qualités typiques des Hellènes, ou ressemblent-ils aux « peuples de l'Asie » [14] ? Contrairement à l'auteur d'*Airs, Eaux, Lieux*, Aristote ne se livre pas ici à une réflexion approfondie sur les différents facteurs qui confèrent aux peuples leurs caractéristiques, mais énonce sa théorie climatique rapidement, dans le cadre d'une analyse consacrée à un tout autre sujet : il est donc difficile de savoir quelle serait sa réponse à cette question, qui laisse apparaître une nouvelle fois tous les problèmes que pose, dès les origines, ce qu'il est devenu courant d'appeler la « théorie des climats » [15].

On doit pour terminer formuler quelques remarques sur la façon dont Aristote désigne spécifiquement les Perses. Ces derniers, et en particulier leurs rois, sont présents dans son œuvre, en général, lorsqu'il est question d'évoquer le despotisme. Ainsi Aristote explique-t-il que « chez les Perses, l'autorité du père est tyrannique (ἐν Πέρσῃσι δ' ἡ ἀρχὴ) τοῦ πατρὸς τυραννική) » parce qu'ils traitent leurs fils comme des esclaves [16] ; il évoque ailleurs les « rois des Perses et des Mèdes » qui, plutôt que de pratiquer

[10] *Politique* VII, 1327b 19-33. Sur la place centrale qu'occupe la Grèce dans le monde, voir en particulier Xénophon, *Revenus* 1, 6 : Athènes est située au centre de la Grèce et (par conséquent) « de toute la terre habitée ».

[11] Aristote introduit toutefois des modifications dans le portrait des Européens et des Asiatiques que traçait l'auteur du traité hippocratique : il ne fait pas référence à la notion de « douceur », qui dans *Airs, Eaux, Lieux* caractérisait les Asiatiques (*Airs, Eaux, Lieux* 12), mais évoque la question de leur intelligence (διανοία), critère qui ne figurait pas dans le traité hippocratique. Les deux auteurs sont parfois même en contradiction : dans le traité hippocratique, les Asiatiques sont décrits comme peu doués dans le domaine des « arts » (τέχναι) (ch. 24) ; Aristote au contraire mentionne les « capacités techniques » (τεχνικὰ τὴν ψυχὴν) des habitants de l'Asie. Voir l'analyse du passage d'Aristote dans ISAAC 2004 p. 70-74, qui le compare avec les conceptions exprimées dans le traité hippocratique.

[12] Voir la contribution de Dominique Lenfant dans ce dossier.

[13] Voir une analyse de ce passage dans ISAAC 2004 p. 70-74, qui le compare avec le traité hippocratique.

[14] Aristote, il est vrai, à la suite du passage que nous avons cité (en 1327b 33-36), explique que les « peuples grecs » (τὰ τῶν Ἑλλήνων ἔθνη) présentent « la même

différence entre eux », certains n'étant dotés que d'une seule des qualités qu'il a définies précédemment (courage et intelligence), alors que d'autres présentent un heureux mélange des deux ; certains commentateurs ont compris que ces Grecs dotés d'une seule qualité étaient les Grecs d'Ionie, intelligents mais peu courageux : voir le commentaire de Jean Aubonnet dans la traduction de la CUF, p. 76 note 12. Selon SCHÜTRUMPF 1991 p. 327, cependant, Aristote penserait ici à certains Grecs de Grèce propre qui, malgré leur situation géographique médiane, ne sont dotés que d'une seule qualité : ce passage indiquerait que pour lui, le facteur climatique n'est pas la seule cause possible d'explication des caractéristiques humaines.

[15] Aristote, dans un autre passage du I. VII de la *Politique* (1332a38-1332b8), explique que les qualités dont un homme est doté par nature (φύσις) peuvent être modifiées, en bien ou en mal, par les « habitudes » (τὰ ἔθη) et par la « raison » (λόγος) ; alors que les animaux vivent surtout selon leur nature, et parfois un peu selon leurs habitudes, l'homme, seul des êtres vivants, peut agir contre ses habitudes et sa nature grâce à la raison. On note qu'il n'est plus ici question de climat. On ne sait en outre si, selon Aristote, les qualités intrinsèques, chez les Grecs d'Asie, l'emportent sur les « habitudes » ou si les « habitudes » ont modifié les qualités propres à la « race des Grecs ».

[16] *Éthique à Nicomaque* VIII, 1160b27

la musique eux-mêmes, préfèrent écouter des musiciens leur en jouer [17], ou signale, par exemple, que les tyrans ont emprunté les moyens de préserver leur pouvoir παρά τῆς Περσῶν ἀρχῆς [18]. Dans ces occurrences, où il s'agit d'évoquer des caractéristiques culturelles propres aux Perses, Aristote recourt à l'ethnique bien connu οἱ Πέρσαι. Il semble toutefois que le philosophe emploie également, pour renvoyer aux Perses, le terme de « barbare » (sous la forme, souvent, d'un adjectif). On l'a vu plus haut : dans un passage de la *Politique* il évoque des royautes en place « chez certains barbares » (παρ' ἐνίοις [...] τῶν βαρβάρων) [19], qu'il qualifie un peu plus bas de royautes de type « barbare » (ἡ βαρβαρική [βασιλεία]) [20]. Dans la façon dont, dans le développement qu'il leur consacre, il caractérise ces royautes (un pouvoir despotique héréditaire et fondé sur la loi), on reconnaît sans peine la monarchie achéménide. De même par exemple, lorsque Aristote mentionne, au sein d'une énumération des différents types d'honneurs qui procurent du bonheur aux hommes, les « pratiques barbares, comme de se prosterner et céder sa place » (τὰ βαρβαρικά, οἷον προσκυνήσεις καὶ ἐκστάσεις) [21], il est hors de doute qu'il pense à la pratique typiquement perse qui consiste à pratiquer la proskynèse devant le roi.

Il est courant pour les auteurs grecs de désigner les Perses comme les « barbares » : ce terme, depuis le ^ve siècle, peut désigner collectivement tous les non-Grecs mais également renvoyer plus spécifiquement aux Perses ; dans ce dernier cas, on le rencontre surtout dans des contextes (militaires en particulier) qui ne laissent aucun doute sur l'identité de ceux qu'on appelle ainsi « les barbares » : Hérodote, lorsqu'il raconte les guerres médiques, décrit ainsi fréquemment le roi perse comme « le barbare » et ses soldats comme « les barbares ».

Il semble toutefois que chez Aristote le terme de « barbares » (nom commun ou adjectif), lorsqu'il ne renvoie pas, très banalement, à l'ensemble des

non-Grecs, ne soit pas non plus l'exact équivalent à celui de « Perses » ; le philosophe ne le réserve pas, d'ailleurs, à des contextes dans lesquels les mots « Perses » et « barbares » seraient exactement interchangeable. Il semble plutôt marquer, lorsqu'il l'emploie, la volonté d'étendre son propos à d'autres peuples, dans une démarche généralisante : pourquoi, dans le cas contraire, userait-il du pluriel lorsqu'il mentionne, au livre III de la *Politique*, « des royautes » en place chez « certains barbares » ? De la même façon, au livre V du même ouvrage, Aristote détaille « tous les moyens que mettent en place les tyrannies, perses et barbares » [22] pour se maintenir au pouvoir, semblant signifier que, pour lui, existent, à côté des Perses, d'autres barbares qui agissent de la même façon qu'eux. On ne sait exactement à quels peuples il pense lorsqu'il étend ainsi à d'autres les caractéristiques connues pour les Perses : probablement n'a-t-il pas d'exemple précis en tête et son but est-il avant tout d'amplifier son propos. Il semble toutefois qu'Aristote, lorsqu'il cherche à désigner ou caractériser précisément les Perses et eux seulement, n'emploie pas pour le faire le terme de « barbares » [23].

Pour désigner les habitants des territoires situés à l'est de la mer Egée, Aristote utilise donc des périphrases géographiques, dénuées de toute connotation positive ou négative. Dans les passages que nous avons relevés, ces périphrases n'englobent jamais, toutefois, les habitants de l'Asie dans leur ensemble, qu'ils soient grecs ou barbares : selon le contexte, l'expression οἱ περὶ τὴν Ἀσίαν désigne ou bien les habitants des cités grecques d'Asie Mineure, ou bien les sujets barbares des rois perses ; les uns et les autres ne sont pas pensés collectivement. C'est en effet la distinction entre Grecs et barbares qui joue chez Aristote le rôle central : cela constitue une différence importante avec ce qu'on pouvait observer, un siècle plus tôt, dans le traité hippocratique *Airs, Eaux, Lieux*.

[17] *Politique* VIII, 1339a34-35. L'idée sous-jacente à ce propos est que, la musique étant d'un apprentissage difficile, les rois des Perses et des Mèdes préfèrent l'écouter plutôt que l'apprendre.

[18] *Politique* V, 1313a35.

[19] *Politique* III, 1285a15.

[20] *Politique* III, 1285b20.

[21] *Rhétorique* I, 1361a36.

[22] *Politique* V, 1313b9-10 (...ὅσα τοιαῦτα Περσικὰ καὶ βάρβαρα τυραννικά ἐστιν ...). On pourrait plutôt traduire, ici, le καὶ par « ou » : « ... les tyrannies, perses ou barbares... » ; le καὶ semble en effet servir à marquer

une alternative dont les termes sont à peu près indifférents, et signifier qu'Aristote cherche à élargir son propos des Perses aux barbares en général. Il n'empêche que le terme de « barbares », ici, ne sert pas à désigner spécifiquement les Perses.

[23] De même Hérodote, lorsqu'il décrit les Perses d'un point de vue ethnographique dans les *Histoires*, ne les appelle pas « les barbares » mais « les Perses », contrairement à ce qu'il fait dans les livres consacrés aux guerres médiques elles-mêmes. Pour une synthèse récente sur l'usage du terme de « barbares » et la place qu'occupent les Perses dans la « barbarie » grecque, voir LEROUGE-COHEN 2016.

BIBLIOGRAPHIE

- ACCATINO, Paolo & CURNIS, Michele, 2013**, *Aristotele. La Politica. Libro III*, dans Lucio Bertelli & Mauro Moggi (éd.), *Aristotele. La Politica*, Rome (traduction et commentaire).
- AUBONNET, Jean, 1960-1989**, *Aristote. Politique*, Livres I à VII, Paris (CUF)
- BERTELLI, Lucio & MOGGI, Mauro, 2014**, *Aristotele. La Politica. Libro IV*, dans Lucio Bertelli & Mauro Moggi (éd.), *Aristotele. La Politica*, Rome (traduction et commentaire).
- DUBUISSON, Michel, 2001**, « Barbares et barbarie dans le monde gréco-romain : du concept au slogan », *L'Antiquité classique* 70, p. 1-16.
- ISAAC, Benjamin, 2004**, *The Invention of Racism in Classical Antiquity*, Princeton-Oxford.
- JOUANNA, Jacques, 1996**, *Hippocrate. Œuvres complètes. Tome II, 2e partie. Airs – Eaux – Lieux*, Paris (CUF).
- LEROUGE-COHEN, Charlotte, 2016**, « Les conceptions grecques », dans Bruno Dumézil (éd.), *Les Barbares*, Paris, p. 1-20.
- PONTIER, Pierre, 2016**, « Aristote », dans Bruno Dumézil (éd.), *Les Barbares*, Paris, p. 237-240.
- SCHÜTRUMPF, Eckart, 1991**, *Aristoteles. Politik. Buch II-Buch III*, Berlin (traduction et commentaire).